

Créteil, le 21 mai 2026

UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE (UPEC)

Faculté de Santé

Procès-verbal

Conseil de l'UFR de Santé du 16 avril 2026

Membres présents : Françoise BOTTEREL, Florence CANOUI-POITRINE, Charles-Henri FLOUZAT LACHANETTE, Carole HENIQUE GRECIET, Pierre WOLKENSTEIN, Nicolas LELLOUCHE, Giuliana AMADDEO, Caroline BARAU, Charles LAIDI, Anais PUJALS, Frédéric SCHLEMMER, Aurélie SITTER, Claude LACHENY, Martine GARRIGOU, Marion COURTIN, Allan THIOLAT, Matthias HUE, Naomi PLET, Mathieu LEJEUNE, Audrey MAKANGU, Maxime BEN CHETRIT, Laurence LENOIRE-LABREVOIS,

Membres représentés : Vincent AUDARD, Armand MEKONTSO DESSAP, Sophie LANONE, Oriane WAGNER BALLON, Sylvie HAULON, Marie LAURENT, Benoit SCHLEMMER, Louise LOPEZ—BASEILHAC, Emmanuelle LORISSON, Rémy NGUYEN, Cynthia ENGELS, Marine LUNVEN, Jean-Christophe LOURME, Cédric SUBRAMANIAN

Membres absents excusés : Thierry HEBBRECHT, Frédéric RELAIX, Muriel FORT,

Membres absents : Sylvain DIAMANTIS, Emmanuelle LORISSON

Table des matières

Points	Page
I. Approbation du PV du 12 mars 2026 – <i>Vote</i> Rapporteur : Pierre WOLKENSTEIN	
II. Vie de l'établissement : Point d'actualité – Information Rapporteur : Pierre WOLKENSTEIN Point travaux – Information Rapporteur : Pierre WOLKENSTEIN	
III. Pédagogie : Réforme des formations en soins infirmiers : Point d'étape – Information Rapporteur : Caroline BARAU Point de parcours : Révision – Vote Rapporteurs : Françoise BOTTEREL et Malika DERRAS Stage de soins infirmier pour l'entrée en DFGSM : Nouvelles modalités – Vote Rapporteurs : Françoise BOTTEREL et Malika DERRAS Vote MCC licence – Vote Rapporteur : Anaïs PUJALS Retour sur la cérémonie des Masters – Point d'étape mon Master - Information Rapporteur : Florence CANOUI POITRINE	
IV. Département Formation Continue : Présentation DIU « Perfectionnement infirmier en clinique et recherche en cancérologie » - Information Rapporteur : Coralie BOITEAU	
Questions diverses	

1) Approbation du PV du 12 mars 2026 – Vote

Rapporteur : Pierre WOLKENSTEIN

Le procès-verbal du Conseil d'UFR du 12 mars 2026 préalablement examiné par les conseillers est soumis à leur vote pour être approuvé.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres, présents et représentés.

2) Vie de l'établissement

- **Point d'actualité – Information**

Rapporteur : Pierre WOLKENSTEIN

Le Doyen porte à l'attention des membres du Conseil de Gestion que la commission de sécurité chargée d'autoriser la réintégration des locaux de la faculté se tiendra le 10 juin.

Cette échéance intervient après les élections municipales, nécessaires pour reconstituer les instances comprenant des représentants municipaux.

Le Doyen salue la reconduction de la représentante de la mairie de Créteil, Martine GARRIGOU, et adresse ses félicitations pour l'élection du maire et du conseil municipal.

Il poursuit ensuite sur les évolutions envisagées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Le ministère souhaiterait que le nouveau référentiel des études de santé soit appliqué dès Parcoursup 2027, soit une mise en œuvre dès octobre-décembre 2026.

Cette perspective soulève plusieurs enjeux :

- Adaptations nécessaires pour le LSPS de la faculté.
- Conséquences pour les LAS, qui pourraient s'adapter sans modifications majeures.
- Incertitudes importantes pour les PASS, qui nécessiteraient la création de nouvelles licences et la disparition du dispositif actuel.
- Absence de visibilité sur la coexistence des deux systèmes pour les étudiants déjà engagés dans l'ancien régime.

Le Doyen rappelle que des situations similaires ont déjà été rencontrées lors des transitions PACES/ECN/EDN, générant des complexités organisationnelles.

Le Doyen poursuit le point d'actualité en précisant qu'il y a un second sujet national et il concerne le rapatriement en France des étudiants français diplômés dans l'Union européenne.

Le Conseil constitutionnel a été saisi concernant la loi Neuder jugée incompatible avec le droit européen si elle vise uniquement les Français.

Le rapatriement devrait donc concerner tous les diplômés européens, ce qui représenterait environ 2 900 étudiants, soit environ 86 à 87 par faculté.

Cette mesure augmenterait fortement la pression sur les capacités de formation et sur les effectifs accueillis.

Enfin, il précise que la réforme envisagée pourrait entraîner une révision de la répartition entre PASS et LAS au sein des universités.

Le législateur souhaiterait une répartition équitable (moitié-moitié), ce qui n'est pas le cas actuellement dans plusieurs établissements, notamment localement où les effectifs sont d'environ 1 200 PASS pour 450 LAS.

Une réorganisation importante pourrait donc être nécessaire.

- **Point travaux – Information**

Rapporteur : Pierre WOLKENSTEIN

Le Doyen fait un point sur la commission de sécurité prévue le 10 juin, indiquant que les équipes sont prêtes pour cette échéance. Il précise qu'il n'est pas possible d'obtenir un bâtiment supplémentaire en remplacement des modulaires actuels, qui resteront en place.

Une demande a toutefois été formulée pour la création d'un bâtiment en dur destiné à remplacer l'un des deux modulaires, afin d'y accueillir des activités pédagogiques et de simulation. Cette proposition a été transmise à Raphaël Greff et discutée avec la vice-doyenne lors du dialogue de gestion avec la Présidente de l'université.

Le Doyen rappelle que les délais de construction sont très longs : un bâtiment met en moyenne 11 à 15 ans entre sa conception et son inauguration. Il cite l'exemple du bâtiment BRB, imaginé en 2011 et inauguré en 2025, ainsi que les travaux de la faculté demandés en 2012 et attendus pour 2026. Il souligne que ces délais doivent tempérer les attentes concernant de nouveaux projets immobiliers.

3) Pédagogie

- **Réforme des formations en soins infirmiers : Point d'étape – Information**

Rapporteur : Caroline BARAU

Caroline BARAU rappelle que la réforme de la formation en soins infirmiers intervient dans le contexte de la redéfinition du périmètre d'exercice des infirmiers, à la suite de deux textes récents :

- la loi du 27 juin 2025 sur la profession d'infirmier ;
- le décret du 24 décembre 2025 relatif aux activités et compétences infirmières.

Ces évolutions ont rendu nécessaire une réingénierie complète de la formation, afin d'adapter le cursus aux besoins du système de santé, aux attentes des professionnels et des étudiants, ainsi qu'aux exigences européennes. Les travaux menés conjointement par la DGOS et la DGSIP ont conduit à la publication d'un nouveau référentiel de formation le 20 février 2026, applicable dès la rentrée de septembre 2026, dans un calendrier particulièrement contraint.

Elle précise les principales évolutions du nouveau référentiel :

- Maintien de la durée de formation à 3 ans, point réaffirmé à plusieurs reprises.
- Universitarisation pédagogique complète : l'ensemble des enseignements relève désormais des universités, avec inscription administrative des étudiants à l'université.
- Le diplôme d'État reste adossé au grade licence, mais sera désormais délivré par les présidents d'université accrédités (première promotion concernée : juin 2029).
- Référentiel structuré en cadre national et cadre de consolidation, dont les contours restent encore à préciser.

- Passage de 4 200 h à 4 620 h de formation.
- Enseignements théoriques et pratiques : 2 300 h (contre 2 100 h auparavant), pour 114 ECTS (au lieu de 120).
- Enseignement clinique : 2 300 h (contre 2 100 h), pour 66 ECTS, avec une augmentation notable des semaines de stage, surtout en 2e et 3e année.
- Introduction de stages obligatoires :
 - 5 semaines en psychiatrie,
 - 5 semaines en santé de l'enfant (au sens large, pas uniquement pédiatrie).
- Intégration de la simulation en santé, pouvant représenter 10 % de la durée des stages.
- Revalorisation de thématiques auparavant peu présentes : pédiatrie, soins critiques, soins palliatifs.

Organisation des stages

- Recommandation pour la 1ère année : stages en 7h00, sans nuits ni week-ends, ce qui pourrait être difficile à organiser.
- Obligation d'intégrer les stages thématiques précités dans le parcours de chaque étudiant.

Construction de la maquette pédagogique

- Les universités disposent d'une liberté totale pour répartir les enseignements sur les trois années, aucune ventilation officielle n'ayant été fournie.
- Une première proposition de découpage a été élaborée pour la 1re année.
- Maintien du principe de co-construction des unités d'enseignement entre coordonnateurs universitaires et coordonnateurs d'IFSI, modèle déjà éprouvé au sein du groupement.

Prochaines étapes

- Vote des maquettes, modalités d'évaluation et modalités de contrôle des connaissances d'ici fin 2026.
- Préparation du dossier d'accréditation

- **Point de parcours : Révision – Vote**

Rapporteur : Françoise BOTTEREL

Françoise BOTTEREL soumet aux votes des membres du Conseil la note de cadrage relative au tutorat. Elle rappelle que le tutorat, organisé sous forme d'association loi 1901 par les étudiants en médecine et affilié à la FNEK et à la Fédération nationale des tutorats, constitue un dispositif très apprécié des étudiants et une alternative aux préparations privées. Il s'inscrit dans une longue tradition de compagnonnage entre promotions.

Jusqu'à présent, le rectorat attribuait 40 points Parcours au seul bureau du tutorat, tandis que les tuteurs bénéficiaient de 10 points pour deux années d'engagement. Une baisse préoccupante du nombre de tuteurs, estimés à environ 200 par an pour couvrir les besoins des étudiants PASS, LAS 2 et LAS 3, a conduit à envisager une revalorisation de cet engagement.

Après concertation avec les responsables du tutorat et la faculté, il est proposé :

1. Création d'une UE "Engagement Tutorat" (2e et 3e année de médecine)

- UE non obligatoire et non prise en compte pour l'admission en 2e cycle.
- Valorisation portée à 40 points Parcours (au lieu de 10).

- Validation pour tous les tuteurs (environ 200), sous condition :
 - Engagement sur deux années consécutives,
 - Validation par le tutorat selon des critères d'activité et de temps de travail.
- Les membres du bureau ne sont pas inclus dans cette UE.

2. Valorisation spécifique pour les membres du bureau

- Les membres du bureau, auparavant bénéficiaires de 40 points Parcours, verraient désormais leur engagement reconnu via la validation du LUE.
- Ils recevraient en complément 10 points Parcours supplémentaires pour leur rôle associatif.
- Cette valorisation reste non obligatoire et non affectée de crédits ECTS.

Ce point de l'ordre du jour est voté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

- **Stage de soins infirmier pour l'entrée en DFGSM : Nouvelles modalités – Vote**

Rapporteur : Françoise BOTTEREL

Françoise BOTTEREL présente l'organisation du stage de soins infirmiers obligatoire pour les étudiants en médecine, conformément à l'arrêté de mars 2011, il est rappelé que ce stage doit être effectué sous la responsabilité d'un infirmier à temps complet, de manière continue, dans le même établissement de santé.

Jusqu'à présent, ce stage se déroulait entre juin et août, après la publication des résultats universitaires, sur une durée de quatre semaines à raison de cinq jours par semaine. L'organisation était assurée par la direction des soins infirmiers et les cadres supérieurs de santé.

La Vice-Doyenne souligne que la vaccination contre l'hépatite B reste obligatoire pour accéder aux stages. Chaque année, environ 50 étudiants sur 250 ne peuvent pas réaliser leur stage dans les délais en raison d'un schéma vaccinal incomplet.

Elle précise également que la direction des soins a fait part de difficultés croissantes pour trouver des terrains de stage, notamment en raison de l'augmentation des demandes provenant des différentes formations paramédicales et de la priorité donnée aux étudiants infirmiers sur la période de juin. Par ailleurs, de nombreux services hospitaliers fonctionnent désormais en horaires de 12 heures.

Des demandes ont également été formulées afin de privilégier des stages géographiquement proches, d'éviter certains services jugés trop difficiles pour un premier contact avec les patients, comme les soins palliatifs, et de renforcer l'accompagnement des étudiants.

Compte tenu de ces contraintes, une nouvelle organisation est proposée en concertation avec les élus étudiants :

- réduction de la durée du stage à trois semaines ;
- organisation sur quatre journées par semaine ;
- maintien d'une journée de repos hebdomadaire ;
- Périodes de stage prévues : du 29 juin au 17 juillet et du 20 juillet au 7 août.

Cette organisation implique des journées de 12 heures afin de s'adapter aux horaires des équipes infirmières et de permettre la validation du stage. Les avantages évoqués sont un meilleur accompagnement des étudiants et une immersion plus complète dans le fonctionnement hospitalier. Le principal inconvénient reste l'amplitude horaire importante.

Un sondage sera proposé aux étudiants afin de déterminer le jour de repos hebdomadaire souhaité. La question des repas a également été abordée ; les étudiants pourraient avoir accès au self hospitalier à tarif réduit durant leur stage. Ce qui est déjà le cas à Henri Mondor.

La présentation conclut que cette nouvelle organisation apparaît actuellement comme la solution la plus pragmatique au regard des contraintes hospitalières et pédagogiques.

Un échange a lieu entre les représentants étudiants et le Doyen concernant la nouvelle organisation des stages de soins infirmiers.

Les étudiants expriment le sentiment que les possibilités de choix étaient limitées compte tenu des contraintes organisationnelles et démographiques actuelles. Ils ont néanmoins souhaité faire part de leurs fortes réserves, notamment concernant les horaires en 12 heures et l'éloignement géographique de certains terrains de stage.

Le Doyen reconnaît les difficultés soulevées et propose que le vote sur cette organisation soit assorti de réserves explicites. Il rappelle que les contraintes liées à l'augmentation du nombre d'étudiants et aux capacités d'accueil des établissements imposent des adaptations qui ne correspondent pas nécessairement à l'organisation souhaitée initialement.

Il indique également que la concertation pourrait se poursuivre afin d'envisager d'éventuels ajustements si de nouvelles solutions apparaissaient, notamment concernant la répartition géographique des stages ou le nombre de terrains disponibles.

Les représentants étudiants insistent sur l'importance de privilégier des stages situés à proximité du territoire universitaire, en particulier pour ce premier stage hospitalier, considéré comme une expérience souvent anxiogène pour les étudiants en médecine en raison du premier contact avec les patients et le milieu hospitalier.

Le Doyen indique que différentes pistes restent à l'étude afin d'améliorer l'organisation tout en tenant compte des contraintes existantes.

Les représentants des étudiants au sein du Conseil de Gestion sont conscients de la pression démographique qui se présente sur les stages infirmiers dans les hôpitaux. Et émettent une alerte sur le dispositif aujourd'hui présenté.

En parallèle des concertations se poursuivront afin de modifier éventuellement l'organisation s'il y avait des possibilités.

Ce point de l'ordre du jour est voté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

- **Vote MCC licence – Vote**

Rapporteur : Anaïs PUJALS

Anaïs Pujals présente les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) pour les formations LSPS et Option Santé pour l'année universitaire 2026-2027.

Pour la **LSPS1**, elle indique qu'aucun changement n'est prévu, avec reconduction de la maquette actuelle. Les modalités d'assiduité sont toutefois précisées : en cas d'absence justifiée à un examen terminal, la note attribuée sera de zéro, tandis qu'une absence injustifiée entraînera une défaillance et un passage en session 2.

Concernant la **LSPS2**, la maquette et les modalités générales d'évaluation restent inchangées. Des ajustements sont cependant apportés aux coefficients de pondération des unités d'enseignement des semestres 3 et 4 et une note seuil est introduite pour l'UE de pharmacologie au semestre 4.

Les règles d'assiduité et de présence obligatoire aux travaux pratiques sont renforcées et harmonisées, avec attribution d'une note de zéro en cas d'absence à certaines épreuves de contrôle continu.

Pour la **LSPS3**, les modifications portent principalement sur l'ajustement des volumes horaires afin de les mettre en cohérence avec les crédits ECTS.

Une harmonisation des modalités d'assiduité avec celles de la LSPS2 sont présentées. Des coefficients de pondération sont introduits pour plusieurs unités d'enseignement du tronc commun ainsi que pour le parcours bioinformatique en santé. Les notes seuils existantes sont maintenues.

Enfin, elle précise que les modalités concernant l'**Option Santé** demeurent inchangées pour l'année universitaire 2026-2027.

Ce point de l'ordre du jour est voté à l'unanimité des voix des membres présents et représentés.

- **Retour sur la cérémonie des Masters – Point d'étape mon Master - Information**

Rapporteur : Florence CANOUI POITRINE

Florence Canoui-Poitaine présente l'offre de Masters 1 et 2 de la Faculté de Santé de l'UPEC pour l'année universitaire 2026-2027.

La présentation met en avant la diversité des formations proposées au sein des différentes mentions de Master, notamment :

- la mention **Biologie-Santé** avec plusieurs parcours spécialisés tels que l'immunologie, les biothérapies, la biologie cardiovasculaire et respiratoire ;
- la mention **Santé**, comprenant notamment les parcours en médecine palliative, recherche en fin de vie, neurosciences du mouvement, pratiques avancées en soins en oncologie, gestion des risques associés aux soins et BCTG ;
- la mention **Santé Publique**, incluant les parcours orientés vers l'hygiène hospitalière et les maladies infectieuses.

Florence Canoui-Poitaine revient brièvement sur l'organisation récente de la première cérémonie de remise des diplômes des Masters de la Faculté de Santé, valorisant les parcours universitaires et professionnels des étudiants diplômés. Elle tient à remercier particulièrement le service communication et l'ensemble des enseignants pour avoir fait de cette première cérémonie un réel succès.

4) Formation Continue :

- **Présentation DIU « Perfectionnement infirmier en clinique et recherche en cancérologie » - Information**

Rapporteur : Coralie BOITEAU

Coralie BOITEAU présente le DIU "**Perfectionnement infirmier en clinique et recherche en cancérologie**" pour l'année universitaire 2026-2027, portée conjointement par l'Université Paris Cité, l'UPEC et Sorbonne Université, avec le soutien institutionnel de l'AP-HP.

Le projet a été initié dans le cadre des exigences de certification européennes (OEI et EUnetCCC) afin de renforcer les compétences des infirmiers exerçant en oncologie, améliorer les parcours patients et développer la recherche paramédicale.

La formation s'adresse aux infirmiers diplômés d'État justifiant d'au moins un an d'expérience en cancérologie. Elle comprend cinq modules en présentiel organisés tous les deux mois sous forme de sessions de trois jours compatibles avec l'activité professionnelle :

- Généralités en oncologie
- Parcours et coordination des soins
- Thérapeutiques antitumorales et complications
- Soins de support et palliatifs
- Recherche clinique

Les modalités de validation reposent sur des quiz en fin de module, sans mémoire ni examen final, avec possibilité de rattrapage. Un stage d'observation de deux demi-journées est également prévu dans l'établissement d'exercice.

Une communication large a été déployée auprès des établissements hospitaliers, des réseaux universitaires et professionnels, notamment via l'AP-HP, Oncorif, LinkedIn et les IFSI du territoire UPEC.

Le coût de la formation est fixé à 2 100 € de frais pédagogiques auxquels s'ajoutent 178 € de droits universitaires. Les candidatures sont réalisées sur dossier.

À ce jour, 20 candidatures ont été reçues, dont 8 provenant du groupe hospitalier Mondor. L'instruction des dossiers est en cours.

Coralie BOITEAU appuie sur l'importance de ce DIU dans l'accompagnement de l'évolution des compétences infirmières en cancérologie.

Le Doyen de la Faculté de Santé
Pierre WOLKENSTEIN